



**Est  
Ensemble**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE EST DE 91

## Séance du 28 mai 2013

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le 22 mai 2013, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de M. Gérard COSME.

La séance est ouverte à 18h45.

Etaient présents :

Gérard COSME	Gérard SAVAT	Anne-Marie HEUGAS
Laurent RIVOIRE	Marc EVERBECQ	Ali ZAHI
Christian LAGRANGE	Pierre DESGRANGES	Patrick SOLLIER
Philippe GUGLIELMI	Nathalie BERLU	Daniel BERNARD
Mouna VIPREY	Dref MENDACI	Salomon ILLOUZ
Sylvie BADOUX	Claude ERMOGENI	Jean-Luc DECOBERT
Clément CRESSIOT	Alain CALLES	Pierre STOEBER
Alain PERIES	Dominique VOYNET	Daniel GUIRAUD (jusqu'à 19h50)
Bertrand KERN(jusqu'à 19h50)	Laurent JAMET	Corinne BENABDALLAH
Brahim BENRAMDAM	Tony DI MARTINO	Alice MAGNOUX (jusqu'à 21h)
Diven CASARINI	Jacques JAKUBOWICZ	Maribé DURGEAT
Dalila MAAZAOUI	Sid-Hamed SELLES	Marie-Geneviève LENTAIGNE
Roland CASAGRANDE	Alexandre TUAILLON	Claude REZNIK
Johanna REEKERS	Stéphanie PERRIER	Florence FRERY (à partir de 19h40)
Nabil RABHI	François MIRANDA	Frédéric MOLOSSI (jusqu'à 20h50)

Karim HAMRANI	Laurence CORDEAU	Marie-Rose HARENGER
Christophe DELPORTE-FONTAINE	Jean-Paul LEFEBVRE	Brigitte PLISSON
Patrice VUIDEL	Anna ANGELI (jusqu'à 19h45)	Mathias OTT (jusqu'à 20h50)
Laetitia DEKNUDT (jusqu'à 20h50)	Didier HEROUARD	Mariama LESCURE
Asma GASRI	Nicole REVIDON	Bruno LOTTI

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Jacques CHAMPION à Nicole REVIDON, Philippe LEBEAU à Patrice VUIDEL, Alain MONTEAGLE à Claude REZNIK, Sylvine THOMASSIN à Ali ZAHI, Corinne VALLS à Philippe GUGLIELMI, Daniel GUIRAUD à Christian LAGRANGE (à partir de 19h50), Bertrand KERN à Gérard SAVAT (à partir de 19h50), Emeline LE BERE à Claude ERMOGENI, Waly YATERA à Diven CASARINI, Bernard GRINFELD à Salomon ILLOUZ, Monique SAMSON à Laetitia DEKNUDT, Jamal AMMOURI à Dalila MAAZAOUI, Varravaddha ONG à Sid-Hamed SELLES, Elsa TRAMUNT à Jean-Luc DECOBERT, Jean-Claude DUPONT à Didier HEROUARD, Daniel MOSMANT à Alain CALLES, Dominique ATTIA à Mariama LESCURE, Nicole RIVOIRE à Marie-Rose HARENGER, Françoise KERN à Gérard COSME, Mehdi YAZI-ROMAN à Nathalie BERLU, Mackendie TOUPOUSSANT à Sylvie BADOUX, Anna ANGELI à Alain PERIES (à partir de 19h45), Raymond CUKIER à Pierre STOEBER, Htaya MOHAMED à Asma GASRI.

Etaient absents excusés :

Catherine PEYGE, Abdelaziz BENAÏSSA, Benjamin DUMAS, Christine LACOUR, Alice MAGNOUX (à partir de 21h), Aline CHARRON, Carole BREVIERE, Georgia VINCENT, Florence FRERY (jusqu'à 19h40), Agnès SALVADORI, Frédéric MOLOSSI (à partir de 20h50), Dominique THOREAU, Julien RENAULT.

Secrétaire de séance : Laetitia DEKNUDT

**2013-05-28-19 : ZAC Boissière – Acacia à Montreuil - Demande de déclaration d'utilité publique des immeubles compris dans le périmètre de la ZAC Boissière – Acacia.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles R. 11-3 et suivants, R. 11-14-1 et suivants et R. 11-19 et suivants ;

**VU** le Code de l'environnement, et notamment son article L. 123-1 ;

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-1, L. 311-1 et suivants, et R. 311-1 et suivants ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°09-3597 en date du 22 décembre 2009 modifié portant création de la Communauté d'agglomération ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2011-0091 du 31 décembre 2010 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération ;

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble et notamment leur article 4.2 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire d'Est Ensemble n°2011\_12\_13\_24 du 13 décembre 2011 déclarant d'intérêt communautaire la réalisation de la ZAC Boissière-Acacia de Montreuil ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire d'Est Ensemble n°2012\_02\_14\_8 du 14 février 2012 désignant la SAS Acacia Aménagement en qualité de concessionnaire, approuvant le traité de concession, autorisant son Président à signer ledit traité et décidant que la Communauté d'Agglomération Est Ensemble ne verserait pas de participation au coût de l'équipement ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire d'Est Ensemble n°2012\_06\_26\_14 du 26 juin 2012 approuvant l'avenant n°2 à la Convention d'Intervention Foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la Communauté d'Agglomération Est Ensemble et la Ville de Montreuil ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire d'Est Ensemble n°2012\_06\_26\_15 du 26 juin 2012 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Boissière-Acacia ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire d'Est Ensemble n°2012\_06\_26\_16 du 26 juin 2012 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC Boissière-Acacia ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Montreuil n°2010\_025 du 18 février 2010 approuvant la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et la Ville de Montreuil ;

**VU** la convention d'intervention foncière signée entre la Ville de Montreuil et l'EPFIF le 09 mars 2010 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Montreuil n°2010\_320 du 16 décembre 2010 portant approbation du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Boissière-Acacia ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Montreuil n°2010\_321 du 16 décembre 2010 approuvant le dossier de création de la Zone d'Aménagement concerté Boissière-Acacia ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Montreuil n°2010\_322 du 16 décembre 2010 approuvant le choix de la procédure d'attribution de la concession d'aménagement en vue de la réalisation de la ZAC Boissière-Acacia ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Montreuil n°2011\_160 du 23 juin 2011 approuvant l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la Ville de Montreuil ;

**VU** la délibération du Conseil municipal de Montreuil n°2011\_351 du 15 décembre 2011 désignant la SAS Acacia Aménagement en qualité de concessionnaire et approuvant le traité de concession ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Montreuil n°20120625\_3 du 25 juin 2012 approuvant l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la Communauté d'agglomération Est Ensemble et la Ville de Montreuil ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Montreuil n°20120625\_4 du 25 juin 2012 émettant un avis sur le dossier de réalisation de la ZAC Boissière-Acacia ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Montreuil n°20120625\_5 du 25 juin 2012 donnant son accord sur le principe de réalisation des équipements publics de compétence communale de la ZAC Boissière-Acacia, sur les modalités de participation de la Ville au coût de ces équipements et sur les modalités d'incorporation de ces derniers dans le patrimoine communal ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Montreuil n° 20120913\_2 du 13 septembre 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

**VU** le Plan Local d'Urbanisme adopté par délibération du Conseil Municipal de Montreuil du 13 septembre 2012 ;

**CONSIDÉRANT** que la maîtrise foncière des terrains compris dans le périmètre de la ZAC Boissière-Acacia est nécessaire pour permettre la réalisation de celle-ci ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de désigner un double bénéficiaire pour cette procédure d'expropriation, chacun agissant sur son propre périmètre ;

**CONSIDÉRANT** que la ZAC Boissière-Acacia propose un aménagement écologiquement exemplaire, prévoyant la création d'environ 1200 logements, parmi lesquels 40% de logements sociaux, de commerces, d'activités, d'un groupe scolaire, d'une crèche et d'un terrain de sport ;

**CONSIDÉRANT** que cette ZAC va participer à la réorganisation du tissu urbain des Hauts de Montreuil et à la réduction de la fracture entre le Bas et le Haut Montreuil ;

La Commission Aménagement de l'espace, Déplacements mobilité urbaine, Ecologie urbaine et Ecoquartiers, Habitat, Habitat indigne, Affaires foncières et domaniales consultée,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,**

**DECIDE** d'engager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue d'acquérir les terrains compris dans le périmètre de la ZAC Boissière-Acacia au profit de deux bénéficiaires ;

**DIT** que cette procédure d'expropriation sera menée au bénéfice de la Communauté d'agglomération Est Ensemble pour la maîtrise des terrains situés dans son périmètre d'intervention au sein de la ZAC Boissière- Acacia ;

**DIT** que cette procédure d'expropriation sera menée également au bénéfice de l'EPFIF dans le périmètre défini au terme de la convention d'intervention foncière d'aout 2012 ;

**SOLLICITE** de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis les deux enquêtes suivantes :

- Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour les biens et droits immobiliers des parcelles visées en annexe
- Enquête parcellaire portant sur les biens et droits immobiliers des parcelles visées en annexe.

**SOLLICITE** de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis la prise des arrêtés d'utilité publique et de cessibilité qui découleront de ces enquêtes.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire, en cas d'acquisition amiable.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Le Président,**

**Gérard COSME**